



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire,
VU l'arrêté n°376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers événements.

Le Maire décide de signer une convention avec la compagnie Again!Productions, domiciliée au 19 Avenue d'Italie 75013 Paris, dans le cadre de la manifestation « La nuit Européenne des musées » Les visites improvisées qui se dérouleront dans la galerie des arts, le samedi 17 mai 2025 de 19h à 20h et de 21h30 à 22h30 au musée Alfred-Canel.

Pour la somme de 1635,25 € TTC (mille-six-cent trente-cinq euros et vingt-cinq centimes), comprenant la conception du projet, les représentations et les défraiements. Le paiement sera effectué par mandat administratif par la ville de Pont-Audemer

Fait à Pont-Audemer, le 30 avril 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation



Julien TIMON

